

Les titres liés au parcours de soin du patient

Objet de la présente fiche

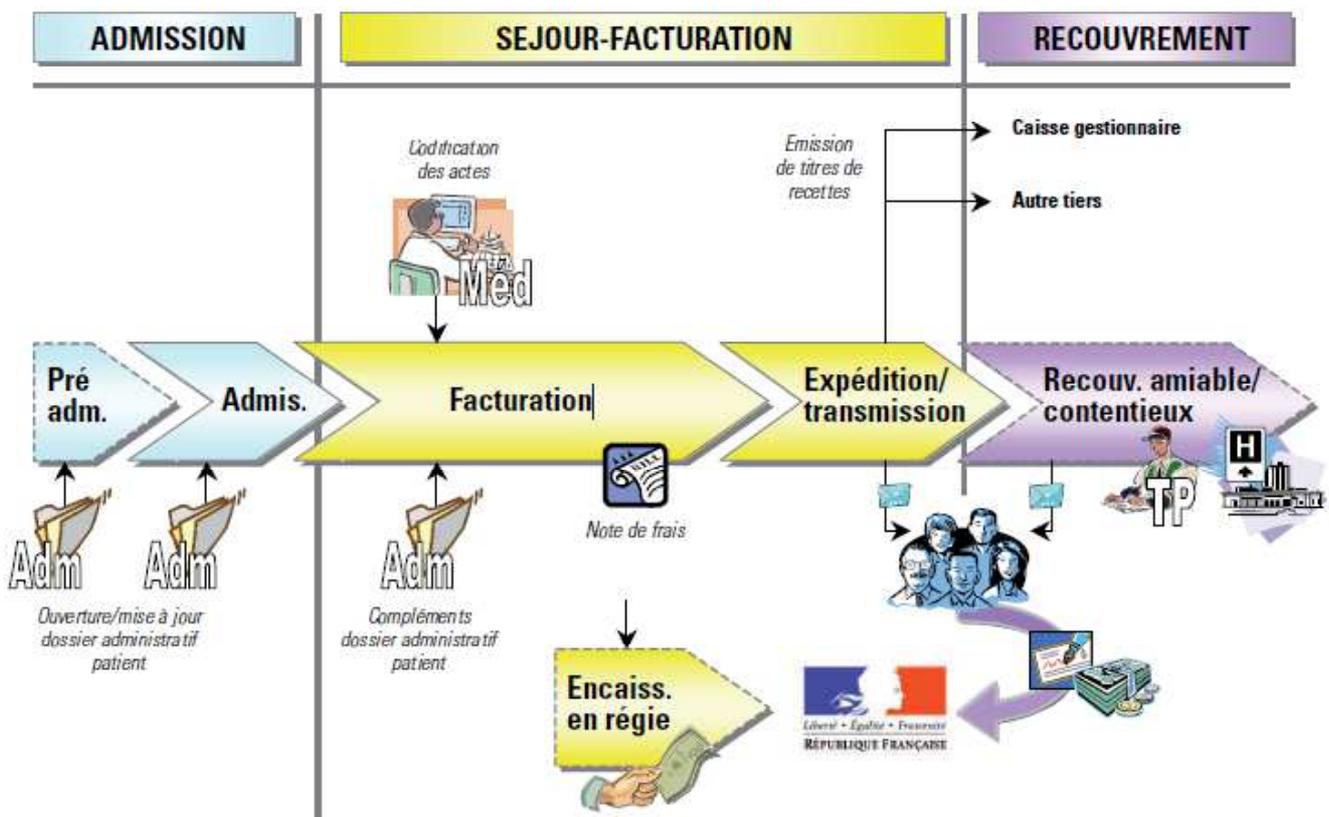
La fiche vise à présenter les caractéristiques des titres hospitaliers liés au parcours de soin des patients

Description du contexte

De nombreux intervenants entrent dans le parcours de soin du patient.

En interne à l'hôpital : Les bureaux d'admission, les professionnels médicaux et soignants, les techniciens d'information médicales, les secrétaires médicales, les régisseurs, la DDFIP et le patient lui même.

Il est indispensable de remettre à plat un certain nombre de procédures afin que l'ensemble des services puissent optimiser la dématérialisation des titres.



Référence : **P4**Domaine : **Projet**Titre : **Les titres liés au parcours de soin du patient***Annexes : N/A*

Les titres liés aux soins : Importance des informations des tiers

Le but à atteindre reste de fiabiliser les données administratives patients / débiteurs.

En effet, il est important de saisir correctement les données des malades dès leur prise en charge. En effet, ces données seront reprises au moment de l'émission du titre et les informations indispensables pour leur prise en charge

Les données des tiers seront soumises aux exigences de qualité du guichet, à savoir :

- Nécessité d'une civilité, nom et prénom pour une personne physique.
- Absence de civilité et prénom pour personne morale avec si possible SIRET ou SIREN
- Une catégorie juridique et une nature juridique compatibles

Pour les titres hospitaliers, la qualité des tiers est d'autant plus importante qu'il faut distinguer 2 cas :

- Le 1^{er}, le débiteur principal est lui même l'assuré.

Dans ce cas, on a 2 blocs tiers successifs : 1 bloc débiteur principal, 1 bloc malade (date de naissance obligatoire)

- Le 2^{ème} cas concerne un débiteur qui n'est pas l'assuré

Dans ce cas, on a 3 blocs tiers successifs : 1 bloc débiteur principal, 1 bloc malade (date de naissance obligatoire) et 1 bloc assuré (numéro de sécurité social obligatoire)

Pour un même acte, un titre peut être émis au nom de la CPAM, de la mutuelle et du patient lui même. Il est indispensable de saisir correctement tous ces tiers.

En plus des exigences du guichet, il est indispensable de permettre au comptable public de pouvoir exercer des poursuites. La catégorie et nature juridique saisie par l'établissement déterminent le plan de recouvrement de ces tiers

Avec la mise en place de FIDES, le nombre de titres à tendance a augmenter de manière significative d'ou l'importance de la qualité des tiers.

Attention aux logiciels de facturation

Les services ordonnateurs peuvent utiliser des logiciels de facturation en amont des logiciels comptables. Ces logiciels peuvent disposer de leur propre référentiel de tiers avec des règles d'identification différentes.

Il convient d'analyser la manière dont ces référentiels tiers de facturation impactent le référentiel tiers du logiciel comptable (reprise manuelle des tiers, basculements périodiques ou immédiats par interface).

Dans tous les cas, il convient de veiller à maintenir la qualité des tiers transmis à Hélios lors des émissions de titres.

Référence : **P4**Domaine : **Projet**Titre : **Les titres liés au parcours de soin du patient***Annexes : N/A*

L'absence des pièces justificatives

Ces titres ont comme spécificités de ne pas avoir de pièces justificatives à l'appui.
Les données figurent directement sur le titre lui même (période d'hospitalisation,)

Pour la plupart, ils sont pris en charge automatiquement dans Hélios d'où un traitement rapide.

La dématérialisation ne concerne pas encore l'avis des sommes à payer qui demeure, à ce stade, fourni par l'EPS sur support papier au comptable pour envoi au débiteur.

Annexes

Annexe P3A	Dématérialisation des factures	Lien
Annexe P3B	Offre PAD : dématérialisation de la chaîne de recette	Lien
Annexe P3C	Dématérialisation du processus fournisseur	Lien
Annexe P3D	Dématérialisation des factures et des mandats	Lien